

# NOTE



## RAPPEL DES FAITS

Dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993, des éléments de l'armée burundaise ont pris d'assaut le Palais Présidentiel pour destituer le Président Melchior NDADAYE, élu en juin de la même année en vainquant contre son concurrent le Major Pierre BUYOYA, qui était à la tête du Burundi depuis 1987. Ce dernier était venu au pouvoir par le truchement d'un Coup d'Etat militaire. Son Excellence Melchior NDADAYE n'a géré le Burundi que pendant trois mois avant d'être renversé et sauvagement assassiné par des militaires enragés dont l'ultime but était de saboter la démocratie au Burundi. En effet, pour éviter toute continuité démocratique, ces putschistes ont systématiquement éliminé physiquement tous ceux qui pouvaient remplacer le Président de

## MANDAT D'ARRET CONTRE LE MAJOR PIERRE BUYOYA

### MISE AU POINT DU BURUNDI

#### INTRODUCTION

En date du 24 novembre 2018, La justice burundaise a arrêté quatre burundais présumés auteurs et/ou planificateurs de l'assassinat, en octobre 1993, de Son Excellence Melchior NDADAYE, premier Président démocratiquement élu ainsi que plusieurs de ses collaborateurs dont le Président et le Vice-Président de l'Assemblée Nationale, respectivement les Très Honorables Pontien KARIBWAMI et Gilles BIMAZUBUTE et des membres du Gouvernement. Le même jour, le Ministère public a publié une liste de seize (16) personnes recherchées pour lesquelles des mandats d'arrêts internationaux ont été lancés pour que les pays qui les hébergent les arrêtent et les extradent au Burundi. Parmi ces personnes figure le Major Pierre BUYOYA, ancien Président de la République du Burundi,

occupant actuellement le poste de Haut Représentant de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel.

Une semaine après l'émission de ces mandats d'arrêt, la Commission de l'Union Africaine a publié une Déclaration de son Président, qui a estimé que ces poursuites pourraient "compliquer la recherche d'une solution consensuelle conformément à l'esprit de réconciliation nationale..."

Le Burundi trouve qu'il est nécessaire de faire le point sur ce dossier et met à profit la tenue de ce Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, une organisation qui est fondamentalement contre le changement inconstitutionnel d'institutions dirigeantes dans les Etats-Membres.

la République comme le prévoyait la Constitution du 13 mars 1992.

Ce coup de force a provoqué une guerre civile dans tout le pays et plongé le Burundi dans une crise humanitaire sans précédent. Plusieurs centaines de milliers de burundais ont péri, s'entretenant sur des bases ethniques ou exterminés par des éléments des forces de l'ordre qui devaient les protéger, tandis que d'autres centaines de milliers ont pris le chemin de l'exil.

Mis en échec par une situation qui échappait à leur contrôle, les putschistes (qui étaient pour la plupart du Parti vaincu, l'Uprona, et des Forces Armées Burundaises) ont vainement essayé de remettre le pouvoir aux civils. Néanmoins, compte tenu de l'impossibilité d'un retour

à la normalité constitutionnelle, ils n'ont trouvé meilleure formule que de faire des arrangements bricolés pour que le Parti FRODEBU (dont était originaire le Président NDADAYE et qui avait largement gagné aux élections législatives) ait un semblant de reprise des rennes du pouvoir. Ce dernier, malheureusement, devait impérativement le partager avec ceux qu'il avait vaincus aux élections.

Le pays était quasiment ingérable et le chaos n'a fait que s'amplifier. Ces vaincus, à la tête desquels se trouvait le Major Pierre BUYOYA, ont de fait gardé tous les pouvoirs. Même si de commun accord les putschistes et les rescapés de ce carnage ont difficilement pu s'entendre sur le nom de M. Cyprien NTARYAMIRA pour qu'il dirige le pays, ce dernier, investi

le 5 février 1994, n'a passé à la tête du pays que deux mois. Il a péri dans l'avion du Président Rwandais Juvénal HABYARIMANA, le 6 avril 1994. Il a été remplacé par celui qui était le Président de l'Assemblée Nationale, M. Sylvestre NTIBANTUNGANYA, pour essayer de sauver de la dislocation une nation déchirée par une guerre civile généralisée et un Coup d'Etat rampant. Il fini par être par être renversé, le 25 juillet 1996, par le Maître du jeu politique depuis le 21 octobre 1993, le Major Pierre

BUYOYA, qui revenait ainsi pour la deuxième fois, par un Coup d'Etat.

Sitôt revenu au pouvoir, le Major Pierre BUYOYA s'empressa de lancer un simulacre de procès à charge de 79 personnes, toutes de rang inférieur. Au bout d'une année d'instruction l'affaire était mise en délibérée puis un jugement qualifié par l'opinion de parodie judiciaire a été rendu en juin 1999, par la Cour Suprême, qui n'a inquiété personne parmi les Hauts Gradés, proches du Major

Pierre BUYOYA, alors qu'ils étaient constamment cités dans cette affaire, laissant les familles de ces illustres disparus et le Peuple Burundais sur leur le désarroi total.

La partie civile a interjeté appel à la Chambre de Cassation, à la faveur de l'amendement de la Loi n°1/07 du 25 février 2005 régissant la Cour Suprême de Justice.

## L'INACCEPTABLE PROTECTION

**P**our le Burundi, ne pas poursuivre les auteurs et/ou planificateurs d'un renversement d'institutions démocratiquement élues et de crimes atroces comme ceux qui ont malheureusement marqué et suivi ce coup de force de 1993, c'est cela qui compliquerait, plutôt, la recherche d'une solution consensuelle conformément à l'esprit de réconciliation nationale. Par ailleurs, la démarche de la Commission de l'Union Africaine que le Burundi dénonce viole l'Acte Constitutif ainsi que la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la Gouvernance de l'Union Africaine.

Quant à l'opportunité de la saisine, le Burundi compte rappeler que la Commission de l'Union Africaine n'a pas compétence de donner des ordres à des organes des Etats-Membres ou de décider de la poursuite ou non d'une ou plusieurs personnes, quel que soit leur rang, de la même manière qu'elle ne pouvait pas donner des injonctions à la Cour Constitutionnelle de la République Démocratique du Congo lors de la récente élection présidentielle.

Le Burundi voudrait saisir cette opportunité pour rappeler que, contrairement à ce que certains laissent entendre, ce dossier n'est pas nouveau et ne date pas de 2018. En effet, sur fond d'éliminations physiques de témoins et de parodie de justice qui n'a condamné que des sujets subalternes et acquitté des hauts-gradés, ce dossier a fait couler beaucoup de sang, de larmes, d'encre et de salive depuis deux décennies. Toutefois, il faut noter que le verdict de 1999 dénoncé par la partie civile a été rendu alors que le Major Pierre BUYOYA était au pouvoir au Burundi.

Utile de signaler que celui qui a présidé la Commission d'instruction pré-juridictionnelle qui a impliqué des soldats de rang et des officiers subalternes est le Lt. Colonel Janvier BARIBWEGURE, un présumé putschiste également recherché par la justice. En outre, la quasi totalité des personnes impliquées dans ce putsch sanglant étaient des proches collaborateurs du Major Pierre BUYOYA avant sa défaite à la présidentielle de juin 1993 et même lorsqu'il est revenu au pouvoir par un second Coup d'Etat en juillet 1996.

”  
La quasi totalité des personnes impliquées dans ce putsch sanglant étaient des proches collaborateurs du Major Pierre BUYOYA lorsqu'il dirigeait le pays.

## CONCLUSION

**L**e Burundi reste engagé dans la lutte contre l'impunité et voudrait faire savoir à l'opinion qu'il fera en sorte que ceux qui ont trempé de près ou de loin dans ce Coup de force sanglant soient traduits devant la justice, quoi qu'il en coûte et quelle que soit la position de la Commission de l'Union Africaine à ce sujet. Nul n'est au dessus de la Loi et le Peuple burundais aspire profondément à la justice, que ce soit dans ce dossier ou dans des cas similaires qui ont endeuillé le Burundi, dans le respect des Lois en vigueur, de la Charte de l'Unité Nationale et la Constitution qui régit la République du Burundi.

Enfin, le Burundi est membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et de l'Union Africaine (UA). De ce fait, il réitère son engagement à collaborer avec la Commission de l'Union Africaine sur des bases correctes. Le Burundi saisit cette opportunité pour regretter l'injustice à l'encontre de ses filles et fils qui paient un lourd tribut dans des missions de recherche ou de maintien de la paix, qui ne cessent d'être malmenés. Les cas plus récents étant notamment le gel des soldes des militaires burundais ou leur renvoi du terrain, le tout sur fond soit d'une manipulation politique sans nom dans la mise en œuvre d'un agenda extérieur à l'Afrique ou de mauvais conseils. Le Burundi n'arrêtera jamais de dénoncer cette injustice qui n'apporte rien de bon à l'Afrique et exhorte les pays frères et amis africains à le soutenir pour qu'il soit rétabli dans ses droits.